

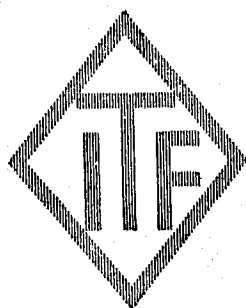
FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISATIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST

N° 1214
6ème année

Amsterdam, le 9 juillet 1938.



L'Internationale fasciste-centre à Berlin et secrétariats de propagande à l'étranger.

(I.T.F.) Au cours des deux dernières années, une organisation fasciste internationale pour la propagande anti-syndicale, a été créée par le Front allemand du travail, secondé par les "syndicats" fascistes italiens. Officiellement cette Internationale fasciste s'appuie sur les organisations allemande et italienne du "Kraft durch Freude" et "Dopo Lavoro", dirigées par les ministères de la Propagande de Berlin et de Rome.

Il y a deux ans, lors d'un congrès dit mondial tenu à Hambourg, ces organisations ont créé, ensemble avec des organisations fascistes et des groupements soi-disant non politiques de divers autres pays, un "Bureau central international pour le Travail et la Joie". Cette nouvelle organisation a toujours à nouveau affirmé qu'elle était dénuée de toutes tendances politiques et ne s'occupait que de questions concernant l'aménagement des loisirs ouvriers. Les gouvernements de divers États, ajoutant foi à ces affirmations, se firent officiellement représenter au 2e congrès de cet organisme siégeant à Rome à la fin de juin. Le Dr. Ley, permanent du parti nazi et secrétaire général du "Bureau central international", a toutefois avoué sans détours à Rome, le 29 juin, les réelles visées de cette Internationale fasciste: "Ce qui peut être considéré comme nouveau, c'est que de nos jours, certains États exploitent sciemment dans des buts politiques cette organisation pour l'aménagement des loisirs; ce sont tout spécialement l'Allemagne, l'Italie et le Portugal. Ces tout derniers temps, la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie ont, elles aussi déployé beaucoup d'activité dans ce domaine... La caractéristique de ces congrès mondiaux à Hambourg et à Rome est qu'à présent cette idéologie et cette philosophie nouvelles sont pour la première fois présentées comme une fin et un but politique."

"Le congrès mondial tenu à Hambourg il y a deux ans a signalé ouvertement et sans équivoque son vouloir d'être "anti-komintern" ainsi a déclaré le Dr. Ley. "Dans les pays aussi, où jusqu'ici les loisirs ouvriers n'avaient aucun caractère politique on a été contraint de se ranger dans la ligne de front que nous venons de caractériser" ("Angriff" du 30 juin). Le pacte "anti-komintern", c'est l'alliance germano-italo-nipponne l'alliance des États qui en Espagne et en Chine font assassiner par leurs aviateurs des enfants et des femmes.

Le "Bureau central international" appuie avec de l'argent et du matériel de propagande anti-syndicaliste l'agitation anti-syndicale des partis fascistes dans les pays démocratiques. Il publie à Berlin, ainsi que l'a indiqué le Dr. Ley, un périodique richement illustré paraissant

en 6 langues en un tirage de 155.000 exemplaires. Un nouveau périodique intitulé "Das Neue Protokoll" devra servir à une propagande anti-syndicale encore plus accentuée et contiendra à cet effet des rapports sur la situation existant sur le terrain de la politique sociale dans tous les pays.

La direction de l'Internationale fasciste restera à Berlin. Le "Bureau central" est en train de se faire construire un cadre digne de lui dans une des plus belles artères de la capitale du Reich. Dans plusieurs pays il a ses succursales, par exemple à Rome, Athènes, Prague et Belgrade. La structure organique reste assez lâche. Le Dr. Ley déclare que les fascistes "n'ont pas l'ambition de vouloir constituer une nouvelle internationale avec des statuts etc." Les groupements soi-disant a-politiques pour le maintien du folklore (costumes et danses) peuvent ainsi se soustraire plus facilement à un contrôle policier et être incorporés d'une manière qui frappe moins dans la propagande anti-syndicaliste que s'il s'agissait de sections officiellement reconnues d'une internationale fasciste.

Les organisations affiliées au "Bureau central international" ont été incorporées dans les rouages du ministère de la Propagande berlinois; elles ont pour tâche de divulguer les écrits anti-syndicalistes qui leur sont envoyés de Berlin et d'organiser des expositions ambulantes de propagande fasciste. L'intention existe de faire suivre la première exposition qui aura lieu à Athènes par des expositions successives du même genre dans tous les pays. Les associations qui font partie du "bureau central" devront faire les préparatifs voulus pour ces expositions.

Il faut donc que les organisations ouvrières de tous les pays tiennent compte dès à présent de campagnes incessantes de propagande anti-syndicaliste de la part de cette Internationale fasciste.

En Grèce la terreur policière s'aggrave (I.T.F.) Il y a deux ans, le 4 août 1936, le général Metaxas qui a reçu entre autres sa formation à l'Académie militaire à Potsdam, a proclamé la dictature militaire et a dissous tous les syndicats et organisations ouvrières. En imitation de l'exemple donné par les fascistes italiens et par les Nazis, on a procédé en Grèce aussi à la constitution d'organisations pour surveiller et de la propagande parmi les ouvriers, organisations qui trompeusement portent le nom de "syndicats".

A présent une circulaire de la police d'Etat grecque a interdit à la grande majorité des travailleurs grecs, même l'adhésion à un pseudo-syndicat officiel.... Le sous-secrétariat pour la sûreté publique a déclaré, ainsi que l'annonce le "Messager d'Athènes" (du 23 avril 1938) que "l'Etat s'est vu contraint de priver ses fonctionnaires du droit d'association. Il ne leur a laissé la possibilité que de se grouper par une affiliation à des caisses de secours. Le personnel au service de l'Etat, des municipalités ou d'autres organismes de droit public, ne peut plus se grouper en des syndicats ou des corporations de quelque nature ou orientation qu'ils soient, ni adhérer à des organisations existantes, à moins que le ministre compétent, en accord avec le sous-secrétariat pour la sécurité publique l'y autorise, sous réserve d'annulation de pareille autorisation.... Les autorités policières ont été chargées de suivre attentivement chaque mouvement suspect et de dissoudre toutes organisations reconnues illicites."

Officiellement cette suppression de la liberté syndicale ne frappe que le personnel au service d'administrations et d'entreprises publiques--agents des P.T.T., employés des administrations et personnel des services publics--qui tous sont placés sous la surveillance de la police. Dans la pratique toutefois, ainsi que le correspondant spécial du Manchester Guardian à Athènes, généralement bien informé, le communique (le 10 juin) à la Fédération internationale des transports, la police grecque exerce sa surveillance sur tous les travailleurs, se réclamant du droit susvisé. Un contrôle policier grave pèse à présent sur tous les salariés grecs.

Si après deux ans de dictature, le général Metaxas croit devoir recourir à de pareilles mesures, cela prouve bien qu'il juge pas ses positions très solides.

(A l'intention des rédacteurs: Voir pour des détails sur l'institution et le développement de la dictature en Grèce, le numéro du 26 juin 1937.)

Le pénitencier qu'est le Troisième Reich

Travaux forcés pour tous les Allemands. (I.T.F.) Le maréchal Göring, le responsable de l'exécution du Plan quadriennal du re-armement allemand a décrété (le 22 juin):

"Tous les Allemands peuvent être contraints par le président de l'office national pour le placement d'ouvriers et l'assurance-chômage à effectuer pendant un temps limité des services dans une occupation qui leur est désignée ou à se soumettre à un apprentissage professionnel déterminé. Ceux qui sont obligés à faire ce service ou à se soumettre à cet apprentissage, et qui ont un emploi au moment de leur appel, doivent obtenir un congé de cet emploi pendant la durée voulue. Ce congé ne peut pas mettre fin au contrat d'engagement, mais la personne obligée à faire le service sus-visé n'a pas le droit de toucher pendant la durée du congé, le salaire ni les autres indemnités afférents à son emploi...."

De la sorte, chaque Allemand, homme ou femme, enfant en âge de scolarité ou vieillard, peut, en vertu de ce décret, être contraint à effectuer des travaux forcés au service de la dictature nazie. Pour commencer toutefois, le décret ne sera utilisé --ainsi qu'il ressort de l'ordonnance d'exécution du 29 juin, publiée dans le "Deutscher Reichsanzeiger"-149--que comme mesure d'exception contre les ouvriers, employés et fonctionnaires.

Dès que des employeurs adressent à un Office de placement la demande d'avoir des ouvriers ou des manoeuvres pour l'exécution de commandes importantes pour le réarmement, pour la construction de fastueux édifices nazis ou de fabriques destinées à camoufler les industries de guerre, l'Office choisit le nombre voulu de soldats du travail. Ceux qui sont appelés à faire ce service, doivent passer à la revision comme des recrues. On leur déclare à quel endroit et dans quel établissement ils doivent se présenter à un jour déterminé et pendant combien de temps ils sont tenus d'y rester. L'Office de placement peut, comme bon lui semble prolonger la période du travail forcé. On garantit aux travailleurs en question que l'emploi qu'ils détenaient antérieurement leur sera garde; on ne les envoie dans d'autres emplois qu'à titre de prêt. L'Office de placement porte les frais du voyage pour se rendre à la nouvelle occupation. Ceux qui sont appelés à faire ce service n'ont plus aucun droit. Il est vrai que l'Office de placement doit avant le transfert, entendre l'intéressé et son chef, mais il n'a pas besoin de se soucier des objections formulées. Les ouvriers qui ne sont pas bien vus de leur direction et ne sont pas conséquent pas "reclamés" par elle, n'ont guère d'espoir d'échapper à la déportation.

Chaque travailleur peut à l'improviste être appelé à faire du travail forcé et recevoir l'ordre de partir après une rapide visite médicale. Il doit dans le délai prescrit avoir quitté son emploi, son domicile, sa famille et se présenter au travail qu'on exige de lui.

Les travailleurs peuvent être occupés à des travaux entièrement étrangers à leur métier et être contraints à faire l'apprentissage de n'importe quelle autre profession. Ils peuvent être obligés à travailler à un salaire plus bas. Les mariés doivent porter les frais plus élevés d'un double ménage. Pour beaucoup d'entre eux la situation économique sera donc bien plus mauvaise qu'auparavant. On a promis, il est vrai, que les déportés ne devront pas, pour peu que possible, se trouver dans une situation moins favorable qu'autrefois, mais aucun droit n'existe à une compensation du salaire inférieur payé. Il est interdit de passer dans un emploi mieux rétribué, chose qui pendant les années de guerre 1916 à 1918 était expressément permise à ceux affectés au service auxiliaire militaire. A présent, chacun doit rester à l'emploi qui lui a été désigné par les autorités nazies, jusqu'à la fin de la période prescrite. Une rupture de contrat, un travail excessif, un logement insuffisant et une nourriture mauvaise n'autorisent pas à quitter le travail imposé. Pendant les années 1916 à 1918, les travailleurs des services auxiliaires militaires avaient le droit d'élire des conseils ouvriers pour la défense de leurs intérêts. A l'heure qu'il est, les soldats du travail allemands sont privés de tous droits et de toute défense et livrés à l'arbitraire d'un patronat qui les a recrutés pour faire du travail forcé.

Les dessous militaires.

L'introduction du travail et de l'apprentissage/a une singulière importance militaire et sociale. forcés

L'obligation de se former pour un deuxième métier important au point de vue d'une guerre, facilite en cas de guerre, un fonctionnement rapide des usines camouflées d'armements. La dictature nazie sait que l'Allemagne n'est pas à l'heure qu'il est en mesure de mener une guerre de longue haleine et elle attend tout d'une guerre par surprise. C'est pourquoi elle désire pendant les premiers mois être à l'avantage et ne pas être assujettie aux difficultés de mettre les industries de guerre

en mouvement, difficultés qui, en 1914, ont pendant des mois entravé tous les belligérants. Les femmes, les adolescents et les gens plus âgés surtout doivent être formés pour un deuxième métier afin de pouvoir immédiatement en cas de mobilisation, être enclenchés dans le processus de la production. Les jeunes gens qui viennent de quitter l'école peuvent être contraints à suivre un apprentissage qu'ils ne désirent pas. Le droit à la déportation permet un transfert plus rapide des établissements industriels et une répartition rationnelle sur toutes les entreprises de la main-d'œuvre "réclamée" en temps de guerre.

Les effets sur le terrain de la politique sociale. Les restrictions à la liberté de mouvement n'étaient que jeux d'enfants à côté du nouvel asservissement. Depuis longtemps déjà il n'y a plus aucune liberté de mouvement pour de nombreux travailleurs allemands. Les ouvriers et employés techniciens de l'industrie métallurgique, les ouvriers de l'industrie chimique d'Allemagne centrale, les ouvriers des arsenaux de l'armée et de la marine sont pratiquement enchaînés à leur place.

A présent toutefois, tous les salariés allemands peuvent, sur l'initiative des autorités, être "prêtés" à d'autres établissements d'une industrie différente et à tout moment être déportés pour faire des travaux forcés.

Les Nazis attendent beaucoup de cet asservissement. Ils pensent que des ouvriers qui doivent constamment craindre d'être déportés et envoyés faire des travaux très durs, pour les punir d'avoir formulé des revendications en matière de salaires ou d'heures de repos suffisantes, se laisseront beaucoup faire. Ce que le général Ludendorff voulait en 1916, les Nazis l'ont réalisé: "L'introduction d'un service de travail en temps de guerre comme service militaire" avec "le grand avantage pratique que le Reich a en mains les conditions de rétribution des travailleurs" (Ludendorff, "Kriegserinnerungen" 1919, page 259). Le rêve du dictateur militaire allemand a échoué dans le temps devant la résistance des syndicats et des socialistes. A présent, les Nazis ont, en temps de paix, réalisé le souhait fait par Ludendorff en temps de guerre.

Salaires maxima- Heures de travail minima! Les Nazis ont fait plus! Par un arrêté du 25 juin, le général Göring a ordonné aux Commissaires au travail "d'accorder dorénavant leur attention à toutes les conditions du travail". Ils pourront, sur l'instruction du Dr. Mansfeld, syndic patronal tout-puissant au ministère du Travail, "rendre des ordonnances ayant un caractère obligatoire pour tout ce qui regarde les conditions de rétribution et les autres conditions du travail" ("Frankfurter Zeitung" N° du 28 juin 1938).

Jusqu'ici les Commissaires au travail ne pouvaient que prescrire des conditions de travail minima. Ils ne pouvaient qu'ordonner que la rétribution ne fût pas inférieure à certains taux minima et que la durée de travail ne dépassât pas un certain nombre d'heures. Souvent leurs ordonnances n'étaient pas respectées; néanmoins, dans bien des entreprises d'un intérêt vital en temps de guerre, les ouvriers spécialisés ont, malgré toutes les résistances, conquis des salaires supérieurs aux tarifs et de meilleures conditions de travail. A présent, les commissaires ont le droit de prescrire des salaires maxima et de prolonger les heures de travail! Depuis le 1er juillet 1938, chaque ouvrier allemand est non seulement menacé d'une déportation soudaine, mais chaque jour aussi peut lui apporter des réductions de salaire et une prolongation des heures de travail! Celui qui résiste, qui cherche à se soustraire à ce travail forcé, "libre", risque l'arrestation et l'envoi aux travaux forcés en colonies!

II.

Le servage des prisonniers politiques.

Nous avons, sur la base des renseignements parus dans la presse allemande, déjà donné (il y a quinze jours) des indications sur la manière dont on se sert des prisonniers allemands aux fins de la réalisation du plan quadriennal. A présent nous disposons du texte des directives sur l'emploi de la main-d'œuvre des prisons; elles contiennent des dispositions nettement grotesques. Q'on juge:

(I.T.F.) Le responsable pour l'embauchage de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation du plan quadriennal a rendu (le 10 mai) concernant "l'occupation dans une mesure accrue des prisonniers" des prescriptions que depuis l'abolition de l'esclavage, on eût tenues pour impossibles. Dans le vaste pénitencier qu'est l'Allemagne, elle ne constitue

rien d'extraordinaire. Les directives en cause stipulent: "Tous les prisonniers quelque peu capables de travailler doivent être sérieusement mis au travail. A cet effet le ministre de la Justice, a introduit, aussi le service du travail pour ceux qui se trouvent en détention préventive et il a en outre arrêté que, par des modifications dans la manière sont purgées les punitions, les prisonniers condamnés à des peines de prison de courte durée, puissent aussi être utilisés. Vu que la majorité des prisonniers politiques et de droit commun sont affaiblis en raison de la nourriture insuffisante, le ministre de la Justice a "pris des mesures pour augmenter le rendement des prisonniers par une nourriture meilleure et plus fortifiante..." ("Reichsarbeitsblatt" du 25 juin 1938)

Colonnes de prisonniers - "En cas de travail en plein air... entrent avant tout en ligne de compte l'occupation dans des briqueteries et carrières, glaisières, fours à chaux, etc.... Ces travaux sont particulièrement appropriés pour être effectués par des prisonniers vu qu'on a régulièrement besoin d'équipes serrées assez importantes et que la plupart du temps le logement dans des baraques est déjà prévu. Aussi, l'occupation à des travaux importants de terrassement, dans la construction de route et de canaux, les travaux de nivellement de terrains et de construction de fondations pour de grands immeubles publics... l'aide dans l'agriculture... dans les travaux forestiers, la construction de sentiers et les pépinières. Il y aura là des possibilités d'occupation pour les prisonnières. Celles-ci pourront entre autres aussi être employées dans les fabriques de conserves de poisson et autres..."

Industries de guerre dans les prisons. "L'occupation au profit de l'industrie sidérurgique se trouve facilitée du fait qu'il y a parmi les prisonniers quelque 8.000 ouvriers métallurgistes. Le ministre de la Justice s'est par conséquent déclaré dispose à installer dans les établissements pénitentiaires des ateliers de métallurgie qui travailleront pour des entreprises privées (1) qui leur passeront des commandes. Il conviendra de consacrer une attention spéciale à la rééducation professionnelle des prisonniers émanant de professions encombrées (typographes, boulangers, bouchers, coiffeurs etc.) et qu'il faudra former pour les travaux auxiliaires dans l'industrie métallurgique".

Sections de prisonniers au sein des entreprises. "Vu que l'installation d'ateliers de métallurgie dans les prisons et maisons de force demandera un certain temps et différera l'emploi accru de prisonniers, il convient d'examiner si la possibilité n'existe pas d'employer directement des prisonniers comme main-d'oeuvre dans des entreprises industrielles. Une condition préalable à cet effet est l'existence de locaux, hangars ou immeubles séparés à l'intention des détenus. Lorsque ceux-ci ne pourraient pas rentrer quotidiennement à l'établissement pénitentiaire, il y aurait lieu d'envisager dans ce cas aussi l'hébergement dans des camps de travail."

Il y aura bientôt par conséquent dans les fabriques allemandes des sections où des prisonniers politiques et de droit commun devront moyennant un argent de poche, travailler sous la surveillance de leurs gardiens. D'autres établissements installeront des ateliers dans les prisons. Inutile d'exposer quelle en sera la répercussion sur les salaires et conditions de travail des salariés "libres"!

Dans des circonstances données, c'est-à-dire lorsque le nombre des prisonniers -- et de ceux qui se trouvent en détention préventive -- n'est pas suffisant, le responsable pour la main-d'oeuvre desire saisir le ministre de la Justice de la proposition de mettre provisoirement à la disposition des détenus des camps de concentration des entreprises

Dans les milieux allemands bien informés, on suppose que l'arrestation de ces derniers mois de milliers de personnes politiquement suspectes et de Juifs, a eu lieu en première ligne pour augmenter la réserve de main-d'oeuvre bon-marché.

Les employeurs nazis se moquent des dispositions pour la protection des femmes.

(I.T.F. Dans l'industrie allemande de la céramique, on contraint à l'heure qu'il est, des femmes à faire les travaux les plus pénibles. Le syndicat libre--détruit par les Nazis--avait dans le temps réussi à obtenir que les femmes ne pouvaient pas être employées près des fours. Aujourd'hui --ainsi écrit le "Angriff", le quotidien du front allemand du Travail (N° du 1er juillet) "des femmes doivent en commun avec les hommes effectuer du travail aux pièces dans les colonnes desservant les fours. On exige des forces féminines un effort identique à celui fourni par les

hommes et cela pour une rétribution de 40% environ inférieure à celle touchée par la main-d'œuvre masculine!

En juin 1936, le ministère du Travail avait chargé les Inspecteurs du contrôle du travail de veiller à ce que, dans les industries du grès et de la céramique, "les femmes ne soient pas occupées près des fours ni pour porter de lourds fardeaux". A présent--deux ans plus tard--le "Angriff" écrit: "Bien des chefs d'entreprises n'ont pas jugé nécessaire jusqu'ici de vérifier si leurs établissements répondent aux conditions prévues dans l'arrêté du ministre du Travail de juin 1936, et encore moins d'apporter des améliorations ou de remédier à des abus". Les employeurs nazis se moquent bien de la législation de protection des femmes!

La fréquence d'accidents augmente en Allemagne. (I.T.F.) Les "Renseignements officiels pour les Assurances sociales" publiés par le ministère du Travail allemand

contenait, le 25 mai, des données qui font ressortir l'augmentation de la fréquence des accidents notifiés aux assurances sociales depuis 1931. Sur 10.000 assurés, le nombre des accidents notifiés était en 1931 de 378, en 1932 de 339, en 1933 de 368, en 1934 de 441, en 1935 de 472, en 1936 de 504 et en 1937 de 565. De 1932, dernière année avant le régime hitlérien, jusqu'en 1937, la fréquence des accidents a augmenté de 66%!

Voilà les effets du houspillage pratiqué dans le Troisième

Reich!

(Pour les rédacteurs: Des renseignements sur l'augmentation du nombre des accidents dans les entreprises de l'industrie, des transports, du commerce et de l'artisanat affiliées aux caisses de prévoyance industrielles, ont été publiés dans le numéro du 5 mars. Le nombre des assurés occupés dans ces entreprises est en chiffre rond de 14 millions. Les chiffres reproduits ci-dessus ont trait à l'ensemble des 27 millions de salariés inscrits à l'assurance-accidents)

Des critiques contre la manie de construction d'Hitler. (I.T.F.) On critique âprement en Allemagne l'annonce de la construction de ces innombrables palais de l'administration.

"Les gens demandent... d'où doit venir l'argent et comment les "gros bonnets" se représentent le financement de ces formidables travaux. Ils disent aussi que l'on construit de magnifiques immeubles administratifs mais non pas d'habitations"--ainsi écrit avec fureur le "Angriff", le quotidien du Front allemand du travail, dans son numéro du 4 juin.

La hausse du coût de la vie à Vienne. (I.T.F.) Le correspondant viennois du grand quotidien anglais, le "Times" écrit (N° du 30 juin 1938): "La ménagère viennoise se

plaint disant que pour un mark on ne peut guère s'acheter plus de vivres qu'autrefois pour un schilling". Elle a toutefois dû pour chaque mark déboursier 1 schilling 1/2.

Les milliers de prisonniers autrichiens. (I.T.F.) Dans les prisons autrichiennes et les camps de concentration allemands il y a des milliers d'Autrichiens. Personne ne connaît le

nombre exact des détenus. Le Commissaire d'Hitler Bürckel déclara (le 30 juin) aux représentants de la presse étrangère que 3.780 Autrichiens "seulement" avaient été écroués, soit un sur 10.000 habitants adultes. 150 seulement de ces prisonniers auraient été transférés dans le camp de concentration de Dachau. Cette déclaration est un simple mensonge. Dans la semaine allant du 25 mai au 2 juin uniquement un seul détachement de SS a accompagné 8 convois de prisonniers à Dachau. Ceci revient à quelque 6.000 à 8.000 personnes. De Dachau, endroit de ralliement des prisonniers autrichiens, ceux-ci ont été dirigés sur d'autres points du Reich, soit pour y faire des travaux forcés soit dans d'autres camps de concentration. Ce détachement de SS suppose que d'autres détachements ont été affectés à une occupation analogue. Des observateurs anglais bien informés à Vienne évaluent le nombre des personnes arrêtées à au moins 40.000. Personne ne sait cependant combien d'entre les arrêtés ont, sur ces entreprises, été relâchés.

LES OUVRIERS DU TRANSPORT SOUS LE FASCISME

Communications d'un cheminot autrichien. (I.T.F.) Un cheminot autrichien écrit: "Autrefois je touchais, l'allocation y comprise 310 schillings autrichiens par mois; à présent je reçois 206 marks allemands. Je payais autrefois pour mes vivres 95 schillings, maintenant je dois payer dans la même coopérative 92.-marks. La même paire de chaussure qui me coûtait 29 schilling ce printemps, revient aujourd'hui à 27 marks ("Sozialistischer Kampf" Paris)

Depuis l'incorporation de l'Autriche au Reich, le pouvoir d'achat du salaire du cheminot a diminué d'un tiers. Les ouvriers saisonniers travaillant aux tramways de Graz touchaient l'année dernière un schilling par heure. Au lieu de 67 Pfennigs qui équivalaient à ce taux horaire, ils ne reçoivent plus cette année que 54 Pfennigs.

Viande gâtée pour les marins allemands. (I.T.F.) Nous avons parlé à plusieurs reprises déjà de plaintes émanant de marins allemands concernant la mauvaise qualité de la nourriture à bord. Dans la revue "Der Deutsche Seemann" un "vieux cuisinier routine de cargo" confirme à présent ces plaintes. Il écrit: "Sur des cargos allemands on utilise sans le moindre scrupule des viandes dont la qualité et la provenance sont fort problématiques."

La nouvelle ordonnance collective pour la navigation rhénane. (I.T.F.) La nouvelle ordonnance collective entrée en vigueur le 25 juin dernier, n'apporte, au lieu des importantes améliorations promises par les propagandistes nazis, qu'un résumé des cinq ordonnances promulguées jusqu'à présent. Les principaux avilissements que les Nazis ont introduits en 1935 pour les bateliers de la navigation rhénane, ont été prolongés. Les dispositions relatives au conge annuel, pour d'importants groupes du personnel adulte continuent à être plus défavorables qu'avant Hitler. Il n'est toujours pas payé de supplément pour le travail à effectuer en remplacement du personnel manquant, avantage pour les armateurs. Sur un point cependant, les armateurs n'ont pas pu imposer leur volonté au cours des négociations secrètes menées pendant de longs mois avec les fonctionnaires du ministère du Travail: le repos de nuit de 10 heures continue à être garanti (sur le papier du moins). Fin 1937 déjà, les armateurs avaient obtenu de pouvoir, exceptionnellement prolonger au delà de 14 heures la durée de la navigation. Entretemps, l'augmentation du chiffre des accidents et l'aggravation de l'état de santé général parmi les bateliers du Rhin ont cependant retenu les Nazis de procéder à une réduction du repos de nuit. Il ne sera raccourci que dans des cas d'exception. - Le fait que l'ordonnance collective s'étendra dorénavant de nouveau aux artisans de la navigation rhénane, représente un progrès; en 1935 les Nazis les avaient sortis du champ d'application de l'ordonnance collective et n'avaient réglé uniformément pour eux, que la durée du travail. Entretemps, à la suite du manque de main-d'oeuvre, les salaires payés par les artisans ont été adaptés depuis longtemps à ceux du tarif contractuel. Les Nazis ont reconnu la situation de fait et ont étendu l'ordonnance également à cette catégorie. - La plus grande déception pour les bateliers du Rhin est sans aucun doute la nouvelle réglementation des salaires. Les armateurs du Rhin font d'assez bonnes affaires grâce à l'accroissement considérable des transports de matériel destiné aux armements. La maison Fendel, la société d'armement la plus importante du Rhin, paye depuis quatre ans déjà des dividendes plus élevés même qu'en 1930. Une grande partie du personnel de la flotte rhénane allemande s'était donc attendu à ce que les salaires fussent enfin majorés. Ils ont été déçus. On continue à payer dans la navigation rhénane les misérables salaires de 1932, la pire année de crise, malgré la dépréciation du mark d'un quart de sa valeur à la suite de l'augmentation des prix. En 1930, lorsque le consortium Fendel ne pouvait payer que 5% de dividende les matelots sur les bateaux de marchandises et les chauffeurs bénéficiaient encore d'un salaire hebdomadaire de 48,30 Rm.; les mousses touchaient de 21,50 à 30,10 Rm. alors que les officiers de pont et les 2e mécaniciens recevaient 56,70 Rm. Sous le régime de la croix gammée cependant ces derniers ne touchent plus que 37,50 Rm., les mousses de 14 à 18 Rm. les chauffeurs 34,50 Rm et les matelots sur bateaux de marchandises 35.-Rm. seulement. Les taux contractuels prévus pour capitaines et les mécaniciens ne sont plus que de 220 Rm. par mois contre 305 à 360 Rm. en 1930. Depuis quatre ans cependant la maison Fendel est en état de payer 6% de dividendes.